

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **FCT 003-1024/09/CC**

### **■ Construction de l'antenne territoriale de Châteauneuf les Martigues - Autorisation de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets régional 2009 "Développement des générateurs photovoltaïques et lancement d'un Appel d'Offres**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

- Par délibération N° FAG 4/111/CC du 31 mars 2004, la Communauté Urbaine a approuvé la création de 17 antennes et pôles, l'inscription d'une autorisation de programme, la création d'un numéro d'opération.

- Par délibération N° FAG 11/525/CC du 26 juin 2006, la Communauté Urbaine a approuvé l'installation de l'antenne territoriale de Châteauneuf-les-Martigues et la mise à disposition du terrain ZAC de la Valampe, section BC, parcelle N° 164. Celle-ci a été constatée par la signature du procès verbal N° 06/1278 signé le 21 novembre 2006.

- Un marché de maîtrise d'œuvre N° PA-07-116-CUMPM a été notifié le 12 août 2007, concernant la construction d'une antenne territoriale sur la Commune de Châteauneuf-les-Martigues.

- Par délibération N° FCT 011-638/08/BC du 13 Octobre 2008, la Communauté Urbaine a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°PA-07-116-CUMPM. Cet avenant résulte de la nécessaire adaptation du projet à la mise en place d'une production d'électricité photovoltaïque.

Compte tenu de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert de travaux pour la construction de l'antenne territoriale de Châteauneuf-les-Martigues. Ces travaux vont permettre la création de 396 m<sup>2</sup> de bureaux et 613 m<sup>2</sup> pour un atelier – garage.

C'est pourquoi, il est proposé au bureau d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert composé de 10 lots séparés :

- Lot 1 : VRD, espaces verts, aménagements extérieurs ;
- Lot 2 : Gros œuvre, maçonnerie ;
- Lot 3 : Charpente bardage, couverture, caillebotis ;
- Lot 4 : Chauffage, ventilation, plomberie ;
- Lot 5 : Electricité CFO – CFA;
- Lot 6 : Menuiserie aluminium;
- Lot 7 : Menuiserie bois et cloisons compactes ;
- Lot 8 : Revêtements sols murs, peinture, cloisons, faux-plafond ;
- Lot 9 : Production d'électricité photovoltaïque ;
- Lot 10 : Etanchéité.

Ces marchés sont à prix forfaitaire. Le délai prévisionnel de réalisation est de 9 mois.

Le dossier de consultation des entreprises est annexé au présent rapport pour approbation du bureau.

Afin de minorer le surcoût occasionné par la mise en place d'une production d'électricité photovoltaïque, il convient de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional PACA et de l'ADEME.

En effet, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) ont lancé depuis 2005 une dynamique permettant de faire face aux enjeux énergétiques immédiats en réduisant les conséquences pour les générations futures, en valorisant le fort potentiel du tissu d'acteurs environnementaux, énergétiques, économiques, associatifs et publics mobilisés sur ces questions. Dans ce cadre, l'Appel à Projets Régional 2009 « Développement des générateurs photovoltaïques » permet aux acteurs régionaux de s'associer à l'ambition de la région.

L'estimation du coût du lot n°9 « Production d'électricité photovoltaïque » est de 154 000 euros TTC.

Les travaux étant éligibles dans le cadre de cet appel à projet, l'aide financière du Conseil régional peut s'élever à 40 000 euros TTC.

Il convient donc de solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et Président ;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant**

- Qu'il convient de réaliser les travaux relatifs à la construction de l'antenne territoriale de Châteauneuf-les-Martigues.
- Qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Régional PACA pour financer les travaux relatifs à la production d'électricité photovoltaïque.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert en dix lots pour la réalisation des travaux de construction de l'antenne territoriale de Châteauneuf-les-Martigues.

#### **Article 2 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation annexé.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à demander une subvention auprès du Conseil Régional PACA concernant les travaux du lot n°9 « Production d'électricité photovoltaïque » dans le cadre de l'appel à projets régional 2009 « Développement des Générateurs Photovoltaïques » et à signer tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
– Sous politique : A 120 – Opération : 2004 / 00188 – Nature 2315 – Fonction 020

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Moyens Généraux

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Copie Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI